

Le Fonds de Participation à la Radiodiffusion (FPR), Inc.  
Broadcasting Participation Fund (BPF), Inc.

Rapport annuel  
2016

Présenté au: Conseil d'administration du FPR

Par : Welch LLP, agent de coût

Date : Le 1<sup>er</sup> mars 2017

# Index

- 1.0 Déclaration de la raison d'être de l'entreprise
- 2.0 Structure opérationnelle de l'entreprise
- 3.0 Activités commerciales des administrateurs de l'entreprise
- 4.0 Tâches de l'agent de coûts
  - 4.1 Stratégie institutionnelle
  - 4.2 Gestion active et générale du Fonds
  - 4.3 Rapport des résultats
- 5.0 La proposition de valeur du FPR
  - 5.1 Qualité et professionnalisme
  - 5.2 Service en temps opportun
  - 5.3 Mobilisation communautaire
  - 5.4 Transparence
- 6.0 Gestion des risques
- 7.0 Résumé des informations financières 2016

Annexe I - États financiers audités 2016

Annexe II - Résumé des revendications 2016

Annexe III - Chronologie des événements clés

## **1.0 Déclaration de la raison d'être de l'entreprise**

En vertu des statuts de constitution, les raisons d'être de l'entreprise sont encore de :

- (a) Contribuer aux dépenses des groupes de consommateurs et des organismes de défense de l'intérêt public représentant l'intérêt public et les intérêts des utilisateurs non commerciaux auprès du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) en matière de diffusion, d'après la loi de la diffusion (Canada) (en reconnaissant que la diffusion de la langue française et de la langue anglaise, bien qu'elles aient certains aspects communs, opèrent sous différentes conditions et peuvent avoir des besoins divergents);
- (b) Soutenir la recherche, l'analyse et la défense des intérêts menées dans les deux langues officielles lors des instances de radiodiffusion en vertu de la Loi sur la radiodiffusion (Canada);
- (c) Retenir un agent de coûts indépendant qui est responsable, sous réserve du pouvoir prépondérant du conseil d'administration, du fonctionnement quotidien du FPR ;
- (d) Offrir des services efficaces et accessibles en français et en anglais, et offrir, dans les deux langues officielles, les documents nécessaires de l'entreprise aux candidats potentiels de coûts, incluant les politiques, les critères de financement de coûts et les rapports annuels ; et
- (e) Accomplir tout ce qui contribue à la réalisation de ce qui précède.

## **2.0 Structure opérationnelle de l'entreprise**

Comme par les années antérieures, l'entreprise s'est acquittée de ses responsabilités par le biais d'un contrat de prestation de services avec Welch LLP. André Auger, CPA, CGA, CFE, et représentant de Welch LLP, a continué d'agir comme agent de coûts et président-directeur général (PDG) responsable des activités journalières administratives du Fonds.

Le conseil d'administration, composé de trois membres, a tenu des réunions régulières au cours de l'année pour assurer l'atteinte des objectifs de l'entreprise et pour autoriser les demandes de paiements d'indemnisation.

Pour assurer le bon fonctionnement du Fonds et du processus d'attribution de frais, les membres du conseil et l'agent de coûts ont communiqué entre eux au moins de façon mensuelle.

Les conseils juridiques ont été fournis, selon les besoins de l'entreprise, par le cabinet d'avocats Gowling Lafleur Henderson LLP. Il règle les questions d'entreprise ou les questions d'interprétations liées aux exigences du CRTC et à la raison d'être du Fonds.

### **3.0 Activités commerciales des administrateurs de l'entreprise**

Le FPR est, d'abord et avant tout, une entité qui détermine, de manière impartiale, l'admissibilité des frais adjugés reliés aux instances de diffusion auprès de la Commission. Les trois membres du conseil d'administration assurent qu'aucun intérêt particulier n'est surreprésenté auprès du conseil. Les tâches entreprises par les membres du conseil du FPR en 2016 ont compris :

1. La supervision des opérations du FPR, y compris la logistique des réunions du conseil et du comité opérationnel, des signataires, du compte de banque et des investissements du FPR, et de l'approbation et du paiement des frais adjugés ;
2. La promotion d'un fonctionnement efficace et économique du FPR ;
3. L'offre, au besoin, de soutien et de conseils à l'agent de coûts du FPR ;
4. La prise de décisions via les résolutions du conseil en matière d'approbation ou de refus des demandes de frais adjugés ;
5. L'identification des initiatives des consommateurs et des organismes de défense de l'intérêt public sur le site internet du FPR qui ne sont pas éligibles à des frais adjugés ;
6. L'approbation de l'organisation OpenMedia Engagement Network en tant que partie prenante représentant les consommateurs et l'intérêt public ;
7. La modification des lignes directrices de l'évaluation des coûts à fournir pour les frais adjugés afin de permettre l'approbation de frais adjugés provisoires ;
8. La participation aux réunions mensuelles du comité opérationnel du FPR ;
9. La participation, au besoin, aux réunions avec le CRTC ;
10. La participation à l'assemblée générale annuelle du FPR ; et
11. L'exécution des autres exigences imposées par le CRTC.

### **4.0 Tâches de l'agent de coûts**

Welch LLP et son représentant, André Auger, CPA, CGA, CFE, agissent comme l'agent de coûts et le PDG du FPR. Les tâches entreprises par l'agent de coûts en 2016 ont compris :

#### **4.1 Stratégie institutionnelle**

1. Poursuite du développement et de l'élaboration d'un ensemble d'indicateurs et d'indices de performances clés ;
2. Mise à jour des politiques, des processus, des procédures et des critères de financement des frais adjugés ;
3. Mise à jour des formulaires et des documents officiels du Fonds ;
4. Maintien d'un environnement de contrôle approprié pour l'administration du Fonds ;
5. Mise à jour des exigences de déclaration de l'agent de coûts ;
6. Mise à jour du site Web du FPR ; et
7. Participation aux réunions mensuelles du comité opérationnel du FPR.

## **4.2 Gestion active et générale du Fonds**

1. Gestion, réconciliation et rapport sur le compte de banque et les investissements du FPR ;
2. Surveillance et supervision des activités commerciales générales ; et
3. Offre de services, de PDG et d'agent de coûts, dans les deux langues officielles, y compris, mais sans s'y limiter à : la récolte et la révision des demandes d'attribution de frais, la préparation des recommandations au conseil d'administration du FPR, la communication des décisions du FPR aux candidats, le maintien approprié des registres des demandes et la représentation du Fonds dans le domaine public.

## **4.3 Rapport des résultats**

1. Préparation du rapport annuel 2016 et du plan d'affaires ;
2. Préparation, en temps opportun, des rapports d'activités du Fonds au conseil d'administration, y compris les rapports financiers mensuels ;
3. Préparation du budget 2017 ; et
4. Exécution des autres tâches confiées par le conseil d'administration du FPR.

## **5.0 La proposition de valeur du FPR**

Depuis sa création vers la fin de l'année 2012, le FPR a été profondément engagé à fournir un service professionnel, de haute qualité et en temps opportun à toute partie prenante.

### **5.1 Qualité et professionnalisme**

La qualité demeure une priorité pour tous les travaux du FPR. La qualité est essentielle pour assurer que tous les travaux du FPR peuvent satisfaire à l'inspection par les parties prenantes affectées et intéressées. Le respect des normes professionnelles promulguées par les organisations professionnelles d'audit et de comptabilité sert de base pour tous les travaux du FPR. Finalement, l'atteinte de cette qualité est garantie grâce à une variété d'activités et de processus, telle que le système de contrôle de la qualité qui gère le processus d'examen des demandes du FPR.

## 5.2 Service en temps opportun

Le FPR est fier de réaliser des courts délais d'exécution pour toutes les demandes de frais adjugés. En comparaison avec l'année 2015, le délai pour la réception, le traitement et le paiement des indemnités fut maintenu à 30 à 45 jours. En 2016, le FPR a reçu un total de 41 demandes, totalisant 1 106 041 \$. Le conseil d'administration a approuvé 36 de ces demandes, totalisant 769 368 \$. Le conseil a rejeté les autres demandes. Les montants comparatifs pour les années passées sont présentés ici-bas :

Année fiscale	# demandes	Montant total	# demandes approuvées	Montant total
2015	44	\$347,088	44	\$342,527
2014	43	\$838,812	36	\$801,612
2013	29	\$355,811	21	\$330,773

## 5.3 Mobilisation communautaire

Le FPR est en communication continue avec toutes les parties prenantes et intéressées. L'aide au processus de préparation des demandes, l'offre de conseils aux postulants, le compte rendu des résultats des demandes auprès des postulants et la recherche continue de rétroaction de la part de la communauté sont tous essentiels au bon maintien des relations d'affaires entre les parties.

## 5.4 Transparence

Le FPR est dévoué à être complètement transparent avec toutes les parties intéressées. Les résultats des décisions des frais adjugés, les états financiers audités de l'année 2016, le budget pour l'année 2017 et toutes autres statistiques clés sont affichés sur le site Web du FPR ([www.bpf-fpr.ca](http://www.bpf-fpr.ca)). La section Foire aux Questions du site web est mise à jour régulièrement pour bien encadrer et définir les initiatives qui ne sont pas éligibles pour les frais adjugés et fournir des réponses à d'autres questions courantes.

## 6.0 Gestion des risques

La gestion des risques est partie intégrante des affaires journalières du FPR. Le cadre des risques continue à évoluer au fur et à mesure que le FPR rencontre de nouvelles situations. Le tableau suivant met en évidence les risques clés liés au FPR et les stratégies d'atténuation correspondantes :

Risque	Stratégie d'atténuation
Indépendance / Crédibilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer que les politiques, procédures, formulaires et processus sont mis à jour de façon continue et restent alignés, dans la mesure du possible, avec les pratiques et les procédures des frais adjugés de radiodiffusion du CRTC</li> <li>• Adhérer aux normes professionnelles de comptabilité et d'audit</li> <li>• Maintenir une transparence absolue avec toutes les parties prenantes et intéressées</li> </ul>
Risque de demandes frauduleuses pour frais adjugés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Retenir les services d'un cabinet expert-comptable pour la préparation des états financiers annuels audités du FPR</li> <li>• Embaucher à contrat Welch LLP, Comptables professionnels agréés, pour fournir des services administratifs ainsi que de gestion incluant également des procédés et contrôles internes.</li> <li>• Avoir en place des procédures pour vérifier l'éligibilité des applicants pour les frais adjugés</li> <li>• Avoir en place des procédures pour vérifier les éléments d'une application pour frais adjugés</li> <li>• Assurer que les politiques, procédures, formulaires et processus soient mis à jour de façon continue et restent alignés, dans la mesure du possible, avec les pratiques et les procédures des frais adjugés de radiodiffusion du CRTC</li> </ul>
Risque de fraude à l'interne/Mauvaise gestion des Fonds	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Revoir les informations financières ainsi que les investissements sur une base régulière</li> <li>• S'assurer que tous les chèques émis portent deux signatures, dont une est celle d'un membre du conseil d'administration</li> <li>• S'assurer que toutes les décisions d'investissements soient approuvées par le conseil d'administration du FPR</li> <li>• Les fonds détenus par BMO Nesbitt Burns, la firme d'investissement du Fonds, peuvent seulement être versés par transfert direct à TD Canada Trust, la banque du Fonds</li> <li>• Les fonds du Fonds peuvent seulement être investis dans des certificats de placement garanti qui sont garantis par la Société d'assurance dépôt du Canada</li> </ul>

## 7.0 Résumé des résultats financiers 2016

Les états financiers audités du FPR apparaissent à l'annexe I de ce document. En 2016, le Fonds a engagé des frais de 874 233 \$, qui comprennent des frais adjugés de 736 920 \$. Au 31 décembre 2016, l'actif net du Fonds était de 1 992 254 \$.

**ÉTATS FINANCIERS**  
**du**  
**FONDS DE PARTICIPATION À LA RADIODIFFUSION (FPR), INC./**  
**BROADCASTING PARTICIPATION FUND (BPF), INC.**  
**pour l'exercice clos**  
**LE 31 DÉCEMBRE, 2016**



**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

Aux administrateurs du

**FONDS DE PARTICIPATION À LA RADIODIFFUSION (FPR), INC./  
BROADCASTING PARTICIPATION FUND (BPF), INC.**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Fonds de Participation à la Radiodiffusion (FPR), INC./ Broadcasting Participation Fund (BPF), Inc., qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2016 et les états des opérations et de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et autres informations explicatives.

*Responsabilité de la direction pour les états financiers*

La direction est responsable pour la préparation et la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

*Responsabilité de l'auditeur*

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous croyons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

*Opinion*

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds de Participation à la Radiodiffusion (FPR), INC./Broadcasting Participation Fund (BPF), Inc. au 31 décembre 2016, de ses résultats d'opérations, et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Ottawa, Ontario  
Experts-comptables autorisés

Ottawa, Ontario  
Le 7 janvier 2017.

**FONDS DE PARTICIPATION À LA RADIODIFFUSION (FPR), INC./  
BROADCASTING PARTICIPATION FUND (BPF), INC.**

**ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE**

**31 DÉCEMBRE, 2016**

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
<b><u>ACTIF</u></b>		
<b>ACTIF COURANT</b>		
Encaisse	63 547 \$	60 591 \$
Apports à recevoir - note 5	285 714	285 714
Intérêts à recevoir	17 446	19 781
Frais payés d'avance	<u>3 429</u>	<u>20 779</u>
	370 136	386 865
<b>ACTIF À LONG TERME</b>		
Placements - note 4	950 945	1 528 669
Apports à recevoir - note 5	<u>857 143</u>	<u>1 142 857</u>
	<u>2 178 224</u> \$	<u>3 058 391</u> \$
<b><u>PASSIF ET ACTIF NET</u></b>		
<b>PASSIF COURANT</b>		
Comptes à payer et frais courus - note 6	14 677 \$	8 464 \$
Frais adjugés à payer - note 7	<u>-</u>	<u>32 444</u>
	14 677	40 908
<b>APPORTS REPORTÉS - note 8</b>	<u>171 293</u>	<u>444 222</u>
	185 970	485 130
<b>ACTIF NET</b>		
Non affecté	<u>1 992 254</u>	<u>2 573 261</u>
	<u>2 178 224</u> \$	<u>3 058 391</u> \$

Approuvé par le Conseil :

DAVID MCKENDRY  
..... Administrateur

LYNNE TOUPIN  
..... Administratrice

ROBERT FARMER  
..... Administrateur

(voir notes ci-jointes)

**FONDS DE PARTICIPATION À LA RADIODIFFUSION (FPR), INC./  
BROADCASTING PARTICIPATION FUND (BPF), INC.**

**ÉTAT DES OPÉRATIONS ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET**

**POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE, 2016**

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
<b>REVENUS</b>		
Apports - note 8	272 929 \$	123 548 \$
Intérêts	<u>20 298</u>	<u>28 159</u>
	<u>293 227</u>	<u>151 707</u>
<b>DÉPENSES</b>		
Frais adjugés - note 7	<u>736 920</u>	<u>342 527</u>
Générales et administratives - note 9		
Agent de coûts	86 395	90 282
Honoraires des administrateurs	28 205	28 205
Frais légaux	12 810	20 736
Audit	5 650	5 650
Assurances	3 596	3 596
Frais bancaires	<u>658</u>	<u>519</u>
	<u>137 314</u>	<u>148 988</u>
	<u>874 234</u>	<u>491 515</u>
<b>DÉPENSES NETTES</b>	(581 007)	(339 808)
<b>ACTIF NET, AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<u>2 573 261</u>	<u>2 913 069</u>
<b>ACTIF NET, À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<u>1 992 254</u> \$	<u>2 573 261</u> \$

(voir notes ci-jointes)

**FONDS DE PARTICIPATION À LA RADIODIFFUSION (FPR), INC./  
BROADCASTING PARTICIPATION FUND (BPF), INC.**

**ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**

**POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE, 2016**

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE TIRÉS DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Dépenses nettes	(581 007) \$	(339 808) \$
Variations des éléments suivants :		
Apports à recevoir	285 714	285 715
Intérêts à recevoir	2 335	(16 393)
Frais payés d'avance	17 350	(17 350)
Comptes à payer et frais courus	6 213	(10 086)
Frais adjugés à payer	(32 444)	(371 910)
Apports reportés	<u>(272 929)</u>	<u>(123 548)</u>
	<u>(574 768)</u>	<u>(593 380)</u>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE TIRÉS DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Achats de placements	(522 276)	(631 235)
Dispositions de placements	<u>1 100 000</u>	<u>1 205 182</u>
	<u>577 724</u>	<u>573 947</u>
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE</b>	2 956	(19 433)
<b>ENCAISSE, AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<u>60 591</u>	<u>80 024</u>
<b>ENCAISSE, À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<u>63 547</u> \$	<u>60 591</u> \$

(voir notes ci-jointes)

**FONDS DE PARTICIPATION À LA RADIODIFFUSION (FPR), INC./  
BROADCASTING PARTICIPATION FUND (BPF), INC.**

**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS**

**POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE, 2016**

**1. NATURE DES OPÉRATIONS**

En mars 2011, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes ("CRTC") a publié la décision de radiodiffusion 2011-163 du CRTC qui a établi le Fonds de Participation à la Radiodiffusion (le "FPR"). Le mandat, défini sous la politique réglementaire de la décision de diffusion de CRTC 2012-181 est : de contribuer aux dépenses des groupes de consommateurs et des organismes de défense de l'intérêt public représentant l'intérêt public et les intérêts des utilisateurs non commerciaux auprès du CRTC en matière de radiodiffusion en vertu de la Loi sur la radiodiffusion; de soutenir la recherche, l'analyse et la défense des intérêts menées dans les deux langues officielles lors des instances de radiodiffusion en vertu de la Loi sur la radiodiffusion; d'engager un agent de coûts indépendant qui est responsable, sous réserve du pouvoir prépondérant du conseil d'administration, du fonctionnement quotidien du FPR; et d'accomplir tout ce qui contribue à la réussite de ce qui précède.

Le Fonds de Participation à la Radiodiffusion (FPR), INC./Broadcasting Participation Fund (BPF), Inc. ("FPR") a été constitué le 6 septembre 2012, sans capital actions, en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif, pour exploiter le Fonds. Le Fonds a accepté les formulaires de demande de frais adjugés à compter du mois d'avril 2013, pour les frais encourus le ou après le 26 mars 2012.

Le Fonds opère sur une base à but non lucratif et n'est donc pas sujet aux impôts sur le revenu, conformément à l'article 149(1)(l) de la Loi de l'impôt sur le revenu.

**2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

*Base de comptabilité*

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, que l'on trouve à la partie III du Manuel de CPA Canada.

*Constatation des recettes*

Le Fonds utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Les apports au Fonds sont établis de temps en temps par les décisions du CRTC. Les apports non affectés sont comptabilisés aux revenus en lien avec les dates des décisions appropriées du CRTC. Les apports affectés sont comptabilisés aux revenus au cours de l'exercice durant lequel les dépenses reliées sont encourues. Certains apports sont dus par les contributeurs en plusieurs versements couvrant plusieurs exercices. À la date des états financiers, les apports non reçus sont comptabilisés comme apports à recevoir à l'état de la situation financière.

L'intérêt créditeur est gagné sur le compte bancaire et les placements du Fonds et est comptabilisé au revenu lorsqu'il est gagné.

*Frais adjugés à payer*

Aucune échéance n'existe pour les organisations postulantes de demandes de frais adjugés. Les frais adjugés sont donc reconnus aux dépenses et au passif du Fonds lors de la réception de la demande de coûts par l'agent. Le montant comptabilisé, évalué en date des états financiers, représente le montant le plus probable à être autorisé par le conseil d'administration du Fonds. Toute sur ou sous estimation des provisions pour frais adjugés est reconnue comme ajustement à la dépense de frais adjugés au courant de l'exercice où le montant est déboursé.

FONDS DE PARTICIPATION À LA RADIODIFFUSION (FPR), INC./  
BROADCASTING PARTICIPATION FUND (BPF), INC.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS - Suite

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE, 2016

2. **PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES** - Suite

*Instruments financiers*

Le Fonds comptabilise initialement ses actifs et ses passifs financiers à leur juste valeur et subséquemment au coût amorti à la fin de l'exercice.

Les coûts de transaction associés à l'acquisition et à la disposition des investissements sont comptabilisés à la dépense lorsqu'ils sont engagés.

*Utilisation d'estimations*

La préparation d'états financiers selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés de l'actif, du passif et des actifs et passifs éventuels en date des états financiers ainsi que sur les revenus et les dépenses comptabilisés pour l'exercice.

La direction utilise des estimations quand elle inscrit les frais adjugés et les frais adjugés à payer. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations et ces différences pourraient représenter des montants significatifs.

3. **INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DE RISQUE**

Le Fonds s'expose à, et gère divers risques financiers découlant de ses opérations et n'utilise pas de contrats d'instruments financiers, y inclus des instruments financiers dérivés à fins spéculatives.

Les risques principaux auxquels le Fonds est exposé et ses politiques de gestion de risque sont comme suit :

*Risque de crédit*

Le Fonds est exposé au risque de crédit provenant de son encaisse, de ses apports à recevoir et de ses placements. L'encaisse et les certificats de placement garanti du Fonds sont déposés auprès d'une institution financière canadienne et, par conséquent, la direction ne croit pas qu'il y ait un risque important de crédit sur ces montants. Les apports à recevoir du Fonds proviennent d'une seule entreprise. Il existe donc un risque que le contributeur manque à ses obligations financières avant de payer, en entier, la somme due. La direction croit que ce risque de défaut est minime étant donné que le respect de l'obligation de financement est nécessaire pour que le contributeur reste en bonne grâce avec son organisme de réglementation, le CRTC.

*Risque de liquidité*

Le risque de liquidité est le risque de ne pas être en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance. Le Fonds gère avec soins ses obligations financières et n'encourra pas de passif au-delà de la disponibilité de ses réserves de trésorerie.

FONDS DE PARTICIPATION À LA RADIODIFFUSION (FPR), INC./  
BROADCASTING PARTICIPATION FUND (BPF), INC.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS - Suite

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE, 2016

3. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DE RISQUE - Suite

*Risque de marché*

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie à être tirés d'un instrument financier fluctuent en raison de facteurs liés aux marchés. Le risque de marché est composé du risque de taux d'intérêt, du risque de taux de change et du risque de prix - autre.

(i) *Risque du taux de change*

Le risque du taux de change est le risque que la juste valeur des instruments ou des flux de trésorerie à être tirés d'un instrument financier fluctuent en fonction de facteurs liés aux taux de change du dollar canadien par rapport aux taux de change des devises étrangères.

Le Fonds n'est pas sujet au risque de taux de change puisque les sommes reçues, détenues et payables sont toutes en dollars canadiens.

(ii) *Risque du taux d'intérêt*

Le risque du taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie à être tirés d'un instrument financier fluctuent en raison de changements dans les taux d'intérêts sur les marchés. Le Fonds gère ce risque par la mise en oeuvre de politiques de placement prudentes.

Le Fonds reçoit des intérêts, calculés d'après le taux d'intérêt composé préférentiel de la banque, sur son solde bancaire quotidien. Les placements du Fonds dans les certificats de placement garanti ont des taux d'intérêts effectifs variant entre 2,03% à 2,05%, et viennent à échéance au cours de la prochaine année.

(iii) *Risque de prix - autre*

Le risque de prix - autre est le risque que la juste valeur des instruments financiers ou les flux de trésorerie à être tirés d'instrument financier fluctuent en raison de variations des prix de marché (autres que celles dont la cause est le risque de change ou le risque du taux d'intérêt), que ces variations soient causées par des facteurs spécifiques à l'instrument financier, à son émetteur ou à des facteurs ayant effet sur des instruments similaires sur le marché.

Le Fonds n'est pas sujet au risque de prix - autre.

*Changements des risques*

Il n'y a pas eu de changements significatifs dans l'exposition aux risques du Fonds depuis l'exercice précédent.

**FONDS DE PARTICIPATION À LA RADIODIFFUSION (FPR), INC./  
BROADCASTING PARTICIPATION FUND (BPF), INC.**

**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS - Suite**

**POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE, 2016**

**4. PLACEMENTS**

Les placements du Fonds sont les suivants:

	2016		2015	
	<u>Coût</u>	<u>Juste valeur</u>	<u>Coût</u>	<u>Juste valeur</u>
Compte d'épargne à intérêt élevé	550 945 \$	550 945 \$	628 669 \$	628 669 \$
Certificats de placement garanti	<u>400 000</u>	<u>417 640</u>	<u>900 000</u>	<u>919 806</u>
	<u>950 945 \$</u>	<u>968 585 \$</u>	<u>1 528 669 \$</u>	<u>1 548 475 \$</u>

Les placements du Fonds dans les certificats de placement garanti ont des taux d'intérêts effectifs variant entre 2,03% à 2,05%, et viennent à échéance le 14 novembre 2017.

**5. APPORTS À RECEVOIR**

Au 31 décembre 2013, il existait un apport à recevoir de 2 000 000 \$ provenant de BCE inc. ou de ses sociétés liées, en résultat de la décision de radiodiffusion CRTC 2013-310. L'apport est à recevoir en sept versements annuels égaux de 2014 à 2020. La portion à recevoir d'ici 12 mois de la date de l'état de la situation financière est donc de 285 714 \$. Ce montant est présenté à l'actif à court terme. Le solde restant est présenté à l'actif à long terme.

**6. COMPTES À PAYER ET FRAIS COURUS**

Les comptes à payer et frais courus comprennent des remises gouvernementales à payer de nul \$ (2015 - nul \$).

**7. FRAIS ADJUGÉS**

Le statut des frais adjugés pour l'exercice est comme suit:

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Demandes reçues, autorisées et payées	736 920 \$	310 083 \$
Demandes reçues, autorisées et inscrites aux comptes à payer	-	-
Demandes reçues, non autorisées et inscrites aux comptes à payer	<u>-</u>	<u>32 444</u>
Dépense totale de frais adjugés pour l'année	<u>736 920 \$</u>	<u>342 527 \$</u>

Depuis le 31 décembre 2016 et avant la publication de ces états financiers, des demandes supplémentaires de nul \$ ont été reçues.



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS - Suite  
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE, 2016

8. **APPORTS REPORTÉS**

Les apports reportés se rapportent au financement reçu de BCE inc. ou des sociétés liées pour les frais adjugés anglais et français et les dépenses reliées. Ce financement est suite à la décision de radiodiffusion CRTC 2013-310 et n'est pas comptabilisé comme revenu jusqu'à ce que les dépenses reliées soient encourues. Les changements au solde des apports reportés sont comme suit:

	2016			2015		
	Anglais	Français	Total	Anglais	Français	Total
Solde, début de l'exercice	- \$	444 222 \$	444 222 \$	- \$	567 770 \$	567 770 \$
Moins le montant comptabilisé au revenu durant l'exercice	-	(272 929)	(272 929)	-	(123 548)	(123 548)
Solde, fin de l'exercice	- \$	171 293 \$	171 293 \$	- \$	444 222 \$	444 222 \$

9. **DÉPENSES GÉNÉRALES ET ADMINISTRATIVES**

Les dépenses générales et administratives (nettes des revenus d'intérêt) sont appliquées contre les apports anglais et français selon le pourcentage des frais adjugés anglais et français au cours de l'exercice. Les frais adjugés français furent de 235 484 \$ ou 32% des frais adjugés totaux, ce qui a dégagé une allocation additionnelle des dépenses générales et administratives nettes des revenus d'intérêts de 37 445 \$ portée aux apports reportés.

10. **ENGAGEMENTS**

Le Fonds a signé un contrat avec une entreprise qui accomplira les services d'agent de coûts, ainsi que d'autres activités administratives journalières reliées à l'opération du Fonds. Le contrat prend fin le 31 décembre 2018 et exige des paiements annuels de 74 667 \$ plus TVH.

**FONDS DE PARTICIPATION À LA RADIODIFFUSION (FPR)  
RÉSUMÉ DES REVENDEMENTS - 2016F  
AU 31 DÉCEMBRE 2016**

POSTULANT	# D'INSTANCE	# DE DEMANDE	MONTANTS		DEMANDES REFUSÉES	MONTANTS APPROUVÉS	REVUE EN COURS	Allocation du marché		DATE REÇUE	DATE DE TRAITEMENT	DATE	DATE	DATE
			DEMANDÉS	AJUSTEMENTS				ANGLAIS	FRANÇAIS			D'APPROBATION PAR WELCH	D'APPROBATION PAR LE CONSEIL	PAYÉE
PIAC	2015-0701	18288-114	758			758		758		Nov 03/15	Nov 05/15	Jan 12/16	Jun 01/16	Jun 10/16
Independent Webseries Creators of Canada (IWCC)	2015-421	18288-115	4,601	-529		4,072		2,036	2,036	Nov 23/15	Nov 26/15	Jan 13/16	Jun 01/16	Jun 10/16
FRPC	2015-239	18288-116	11,957			11,957		11,957		Dec 14/15	Dec 21/15	May 17/16	Jun 01/16	Jun 10/16
Media Access Canada (MAC)	2015-105	18288-117	15,128	-1,740		13,388		13,388		Dec 16/15	Dec 22/15	Jun 01/16	Jun 01/16	Jun 10/16
PIAC	2016-0080-0	18288-118	150			150		150		Feb 22/16	Mar 15/16	Apr 19/16	Jun 01/16	Jun 10/16
PIAC	2016-0056	18288-119	450			450		450		Feb 22/16	Feb 26/16	Apr 19/16	Jun 01/16	Jun 10/16
PIAC	2015-239	18288-120	19,956	-17,960		1,996		1,996		Feb 23/16	Mar 12/16	May 17/16	Jun 01/16	Jun 10/16
FRPC	2015-421	18288-121	95,106			95,106		47,553	47,553	Feb 29/16	Mar 12/16	May 02/16	Jun 01/16	Jun 10/16
PIAC	2015-421	18288-122	16,585			16,585		8,293	8,292	Mar 01/16	Mar 12/16	May 02/16	Jun 01/16	Jun 10/16
CSUR LA TELE	2015-421	18288-123	80,725			80,725		40,363	40,362	Mar 04/16	Mar 12/16	May 04/16	Jun 27/16	July 04/16
NewWest TV	2015-421	18288-124	2,175			2,175		1,088	1,087	Mar 08/16	Mar 12/16	May 04/16	Jun 01/16	Jun 10/16
Community Media Advocacy Centre (CMAC)	2015-421	18288-125	94,093			94,093		47,047	47,046	Mar 15/16	Mar 31/16	May 04/16	Jun 27/16	July 04/16
ICTV-MTL	2015-421	18288-126	44,805			44,805		22,403	22,402	Mar 24/16	Mar 31/16	May 04/16	Jun 27/16	July 04/16
ICTV-MTL	2014-190	18288-127	33,091		(33,091)	0				Mar 24/16	Mar 31/16	May 04/16	N/A	N/A
PIAC	2016-22	18288-128	4,371			4,371		4,371		Mar 31/16	Mar 31/16	May 04/16	Jun 01/16	Jun 10/16
CACTUS	2016-0065-01	18288-129	24,442			24,442		24,442		Apr 14/16	Apr 30/16	May 25/16	Jun 27/16	July 04/16
CACTUS	2014-1167	18288-130	3,048			3,048		3,048		Apr 21/16	May 11/16	May 17/16	Jun 01/16	Jun 10/16
Union des Consommateurs	2015-239	18288-131	2,596			2,596			2,596	Apr 29/16	May 05/16	May 17/16	Jun 01/16	Jun 10/16
CACTUS	2016-0067-7	18288-132	25,548			25,548		25,548		May 02/16	May 05/16	May 25/16	Jun 27/16	July 04/16
Television Communautaire Frontenac	2015-421	18288-133	4,382			4,382		2,191	2,191	May 19/16	Jun 06/16	Aug 08/16	Aug 29/16	Sept 06/16
CACTUS	2016-0063-5	18288-134	50,763			50,763		50,763		May 25/16	Jun 16/16	Aug 08/16	Aug 29/16	Sept 06/16
PIAC	2015-1264-0	18288-135	1,350			1,350		1,350		May 26/16	Jun 06/16	Aug 08/16	Aug 29/16	Sept 06/16
PIAC	2015-325	18288-136	2,727			2,727		2,727		May 26/16	Jun 02/16	Aug 08/16	Aug 29/16	Sept 06/16
Tri-Cities Community Television Society	2015-421	18288-137	4,949	-617		4,332		2,166	2,166	May 30/16	Jun 16/16	Aug 08/16	Aug 29/16	Sept 06/16
CACTUS	2016-0064	18288-138	55,571			55,571		55,571		Jun 10/16	Jun 16/16	Aug 08/16	Aug 29/16	Sept 06/16
Education Through Media (ETM)	2013-19	18288-139	81,024		(81,024)	0				Jun 10/16	Jun 22/16	Aug 08/16	N/A	N/A
CNIB	2015-239	18288-140	5,541	-58		5,483		5,483		Jun 20/16	Jun 22/16	Aug 10/16	Aug 29/16	Sept 06/16
Media Access Canada (MAC)	2015-325	18288-141	69,771			69,771		69,771		Jun 27/16	July 11/16	Aug 10/16	Dec 02/16	Dec 05/16
CMAC	2016-0064	18288-142	3,622			3,622			3,622	July 05/16	July 11/16	Aug 10/16	Sept 12/16	Oct 07/16
CMAC	2015-1264	18288-143	19,661		(19,661)					July 05/16	July 11/16	Aug 10/16	N/A	N/A
IWCC	2015-421	18288-144	1,269	-146		1,123		562	561	July 05/16	Aug 08/16	Aug 12/16	Aug 29/16	Sept 06/16
ICTV-MTL	2015-1264	18288-145	173,242		(173,242)					July 08/16	Aug 08/16	Aug 22/16	N/A	N/A
ICTV-MTL	2014-1167	18288-146	5,691		(5,691)	0				July 08/16	Aug 08/16	Aug 22/16	N/A	N/A
PIAC	2016-195	18288-147	750			750		750		July 25/16	Aug 08/16	Aug 12/16	Aug 29/16	Sept 06/16
Ontario Library Association (OLA)	2015-421	18288-148	70,173	-1,550		68,623		34,312	34,311	July 26/16	Aug 08/16	Aug 25/16	Sept 12/16	Oct 07/16
NAC TV	2015-421	18288-149	11,035			11,035		5,518	5,517	Aug 02/16	Aug 16/16	Aug 12/16	Sept 12/16	Sept 06/16
ELAN	2015-421	18288-150	23,539	-1,364		22,175		11,088	11,087	Aug 05/16	Aug 08/16	Aug 12/16	Sept 12/16	Sept 06/16
FRPC	2016-195	18288-151	7,933			7,933		7,933		Aug 31/16	Sept 01/16	Sept 11/16	Sept 12/16	Oct 07/16
Union des Consommateurs	2016-197	18288-152	4,655			4,655			4,655	Oct 17/16	Oct 31/16	Nov 28/16	Dec 02/16	Dec 05/16
PIAC	2016-197	18288-153	25,516			25,516		25,516		Oct 18/16	Nov 21/16	Nov 29/16	Dec 02/16	Dec 05/16
PIAC	2016-349	18288-154	3,292			3,292		3,292		Oct 25/16	Nov 21/16	Nov 29/16	Dec 02/16	Dec 05/16
			<b>1,106,041</b>	<b>-23,964</b>	<b>(312,709)</b>	<b>769,368</b>	<b>0</b>	<b>533,884</b>	<b>235,484</b>					
						<u>769,368</u>		<u>769,368</u>	<b>69%</b>	<b>31%</b>				

**TOTAUX PAR INSTANCES DU CRTIC**

2015-0701-3	1	758	Shaw Television Partnership Ltd
2015-421	13	449,231	Revue du Cadre politique relatif à la télévision locale et communautaire
2015-239	4	22,032	Revue de la structure et du mandat du Commissaire aux services de télécommunication
2015-105	1	13,388	Appel aux observations sur un document de travail à l'égard du Code des fournisseurs de services de télévision
2016-0080-0	1	150	Demandes par Star Choice Television Network pour des stations supplémentaires dans son service de base
2016-0056	1	450	Demandes par Vidéotron pour des stations supplémentaires dans son service de base
2014-190	1		Let's Talk TV
2016-22	1	4,371	Demandes de Shaw Communications
2016-0065	1	24,442	Plainte de CACTUS envers Eastlink
2014-1167	2	3,048	Frontenac Community TV
2016-0067-7	1	25,548	Plainte de CACTUS envers COGECO
2016-0063-5	1	50,763	Plainte de CACTUS envers Shaw Cablesystems
2015-1264-0	3	1,350	Plainte envers Matv opéré par Vidéotron à Québec
2015-325	1	2,727	Appel pour émettre des commentaires sur le sous-titrage en langue anglaise
2016-0064	2	59,193	Plainte de CACTUS envers Rogers
2013-19	1		Demande de licence de Dolobox TV
2015-325	1	69,771	Appel pour émettre des commentaires sur les normes de qualité concernant le sous-titrage en anglais
2016-195	2	8,683	Appel pour émettre des commentaires sur les standards requis pour les stations de télévision
2016-197	2	30,171	Renouvellement de licence de radiodiffusion de Terrestrial BDU
2016-349	1	3,292	Demande présentée par MTS Inc. du Manitoba
	<b>41</b>	<b>769,368</b>	

## FONDS DE PARTICIPATION À LA RADIODIFFUSION

### CHRONOLOGIE DES ÉVÉNEMENTS CLÉS

Date (2016)	Événement clé
1 fév.	FPR rend les frais adjugés provisoires disponibles aux consommateurs et aux organismes de défense de l'intérêt public.
3 mars	Première assemblée générale annuelle du FPR : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Approbation du rapport annuel et du plan d'affaires ;</li> <li>• Approbation des états financiers audités ; et</li> <li>• Désignation des auditeurs externes</li> </ul>
30 mars	Numéro d'ATS pour faciliter la participation des gens ayant des troubles d'audition aux procédures en cours.
1 juin	Réunion du comité opérationnel du FPR <ul style="list-style-type: none"> <li>• Approbation de 13 demandes pour un total de 156 649,61 \$</li> </ul>
6 juin	Le 3 <sup>e</sup> versement de 7 de Bell, d'un montant de 285 714,29 \$ déposé au compte de banque de FPR.
27 juin	Réunion du comité opérationnel du FPR <ul style="list-style-type: none"> <li>• Approbation de 5 demandes pour un total de 269 613,11 \$</li> </ul>
29 août	Réunion du comité opérationnel du FPR <ul style="list-style-type: none"> <li>• Approbation de 9 demandes pour un total de 126 480,92 \$</li> </ul>
6 sept.	Le conseil d'administration du FPR a avisé les parties prenantes du CRTC et du FPR que selon les derniers estimés, le FPR sera à cours de liquidités vers le 31 décembre 2017, sauf qu'il recevra 3 paiements annuels de 285 714,29 \$ dès le printemps/été 2018.
12 sept.	Réunion du comité opérationnel du FPR <ul style="list-style-type: none"> <li>• Approbation de 5 demandes pour un total de 113 387,44 \$</li> </ul>
2 déc.	Réunion du comité opérationnel du FPR <ul style="list-style-type: none"> <li>• Approbation de 4 demandes pour un total de 103 233,18 \$</li> </ul>

**The Broadcasting Participation Fund (BPF), Inc./  
Le Fonds de Participation à la Radiodiffusion (FPR), Inc.**

**Budget 2017**

	<u>Notes</u>	
<b>Dépenses</b>		
Agent de coût	1	85,500
Honoraires des administrateurs	2	29,000
Frais légaux	3	15,650
Frais d'audit	4	5,650
Assurances	5	3,600
Frais bancaires	6	700
<b>Dépenses budgétaires totales</b>		<b>140,100</b>
 <b>Revenus connus</b>		
Intérêts sur les placements et le solde bancaire	7	12,000
<b>Dépenses nettes budgétaires avant frais adjugés</b>		<b>128,100</b>
 <b>Fonds disponibles pour les frais adjugés au 31 décembre, 2016</b>		
Actif net non affecté	8	1,992,254
Apports affectés au marché français	8	171,293
		<b>2,163,547</b>
 <b>Montants disponibles pour frais adjugés futurs</b>	 9	 2,035,447
 <b>Moins portion des apports de BCE Inc. non recevable en 2017</b>		 857,143
 <b>Montants disponibles pour frais adjugés en 2017</b>		 \$ 1,178,304

**Notes**

- 1 Frais de l'agent de coût selon le contrat venant à échéance le 31 décembre 2018
- 2 Même dépense que l'exercice précédent
- 3 Présument 100 % des dépenses réelles de 2016
- 4 Même dépense que l'exercice précédent
- 5 Même dépense que l'exercice précédent
- 6 Même dépense que l'exercice précédent
- 7 Présument le même taux d'intérêt que 2016
- 8 Selon les états financiers audités de 2016
- 9 Impossible de prédire la valeur exacte des frais adjugés qui totalisaient 736 920 \$ en 2016

**The Broadcasting Participation Fund (BPF), Inc./****Le Fonds de Participation à la Radiodiffusion (FPR), Inc.****Liste des postulants**

1. Public Interest Advocacy Centre (PIAC)
2. Forum for Research & Policy in Communications (FRPC)
3. Réseau Québécois pour l'inclusion Sociale des Personnes Sourdes et Malentendantes (ReQIS)
4. Community Media Advocacy Centre (CMAC)
5. Neepawa Access Community TV
6. English Language Art Network (ELAN)
7. Csur la télé
8. Canadian Association of Community Television Users and Stations (CACTUS)
9. Union des Consommateurs
10. Fédération des Communautés Francophones et Acadiennes
11. Media Access Canada (MAC)
12. Urban Diversity Forum
13. Independent Website Creators of Canada (IWCC)
14. On Screen Manitoba
15. EqualiTV
16. MediaSmarts
17. TV Nunavut
18. First Mile Connectivity Consortium (FMCC)
19. Samuel-Glushko Canadian Internet policy and Public Interest Clinic
20. Association Canadienne des Artistes Professionnels du Nouveau Brunswick
21. Wyeth Clarkson
22. Diversity Emerging Collective
23. Producers' Roundtable of Ontario
24. NewWest TV
25. ICTV – Montréal
26. Education Through Media (ETM)
27. Tri-Cities Community Television Society
28. CNIB
29. Ontario Library Association